

# Comptes administratifs 2016

## Rapport du Président



LA HAUTE-GARONNE C'EST VOUS !

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION  
DES FINANCES  
DEPARTEMENTALES

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 222083

**Objet : Comptes administratifs 2016 des instructions M52, M4, M43 : détermination des résultats et affectation du résultat.**

---

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée départementale le compte administratif pour l'exercice 2016 du budget principal et des différents budgets annexes.

Il retrace les réalisations en dépenses et recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets du département relevant de différentes instructions comptables.

Afin de faciliter la lecture des documents budgétaires, divers tableaux retraçant la détermination des résultats et l'affectation du résultat vous sont présentés.

Par ailleurs, en annexe de ce rapport, figurent le rapport financier 2016, ainsi que les actions de formation des élus.

## **I – BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION M52**

### **A – BUDGET PRINCIPAL**

Les écritures passées sur le Budget Principal au cours de l'exercice 2016 ont généré un résultat global cumulé de 181 273 962,48 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 204 621 668,14 €
- un résultat d'investissement de - 23 347 705,66 €

Le tableau suivant permet de connaître avec précision les résultats comptables 2016 du Budget Principal.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	138 514 632,87	-34 042 983,80	104 471 649,07
<b>Recettes de l'exercice</b>	1 516 983 409,27	337 432 336,25	1 854 415 745,52
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 450 876 374,00	326 737 058,11	1 777 613 432,11
<b>Résultats de l'année</b>	66 107 035,27	10 695 278,14	76 802 313,41
<b>Résultats bruts *</b>	204 621 668,14	-23 347 705,66	181 273 962,48
<b>Affectation aux résultats</b>	-41 068 200,10	41 068 200,10	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		77 621 762,64	77 621 762,64
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		125 119 800,81	125 119 800,81
<b>Résultats nets à reprendre</b>	163 553 468,04	65 218 532,61	228 772 000,65

#### B – BUDGET RESTAURATION

Les dépenses et les recettes étant équilibrées, le résultat global est égal à 0,00 € comme indiqué ci-dessous :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de l'exercice</b>	1 207 072,34		1 207 072,34
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 207 072,34		1 207 072,34
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Résultats bruts</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Affectation aux résultats</b>			0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	0,00	0,00

## C – BUDGET CITE ROGUET

L'exécution sur 2016 du budget de la Cité Roguet fait apparaître un solde de 198 787,57 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 437 829,58 €
- un résultat d'investissement de -239 042,01 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Reprise résultat antérieur</b>	177 125,95	-641 496,07	-464 370,12
<b>Recettes de l'exercice</b>	2 053 520,83	1 721 223,35	3 774 744,18
<b>Dépenses de l'exercice</b>	1 792 817,20	1 318 769,29	3 111 586,49
<b>Résultats de l'année</b>	260 703,63	402 454,06	663 157,69
<b>Résultats bruts</b>	437 829,58	-239 042,01	198 787,57
<b>Affectation aux résultats</b>	-240 449,27	240 449,27	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		1 407,26	1 407,26
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	197 380,31	0,00	197 380,31

## D – BUDGET PARC TECHNIQUE

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 5 128 183,30 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 2 151 715,97 €
- un résultat d'investissement de 2 976 467,33 €

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
<b>Reprise résultat antérieur</b>	2 299 464,86	1 954 463,32	4 253 928,18
<b>Recettes de l'exercice</b>	20 819 948,07	3 690 658,23	24 510 606,30
<b>Dépenses de l'exercice</b>	20 967 696,96	2 668 654,22	23 636 351,18
<b>Résultats de l'année</b>	-147 748,89	1 022 004,01	874 255,12
<b>Résultats bruts</b>	2 151 715,97	2 976 467,33	5 128 183,30
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		477 310,13	477 310,13
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets</b>	2 151 715,97	2 499 157,20	4 650 873,17

## E – BUDGET LABORATOIRE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 27 086,44 € dont :

- un résultat de fonctionnement de 74 919,64 €
- un résultat d'investissement de -47 833,20 €

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	-215 330,59	-215 330,59
<b>Recettes de l'exercice</b>	385 629,68	493 438,18	879 067,86
<b>Dépenses de l'exercice</b>	310 710,04	325 940,79	636 650,83
<b>Résultats de l'année</b>	74 919,64	167 497,39	242 417,03
<b>Résultats bruts</b>	74 919,64	-47 833,20	27 086,44
<b>Affectation aux résultats</b>	-74 919,64	74 919,64	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		27 086,44	27 086,44
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets</b>	0,00	0,00	0,00

\*\*\*

Il convient maintenant de présenter les résultats des budgets annexes relevant de l'instruction comptable M4.

## **II – BUDGETS REGIS PAR L'INSTRUCTION M4**

### **A – BUDGET PEPINIÈRES**

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 44 684,27 € dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 44 684,27 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	23 109,90	23 109,90
<b>Recettes de l'exercice</b>	740 809,11	26 362,50	767 171,61
<b>Dépenses de l'exercice</b>	740 809,11	4 788,13	745 597,24
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	21 574,37	21 574,37
<b>Résultats bruts</b>	0,00	44 684,27	44 684,27
<b>Affectation aux résultats</b>	0,00	0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	44 684,27	44 684,27

B – BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - EAU

Il ressort du tableau ci-dessous un résultat global de 12 992 688,12 € dont :

- un résultat d'exploitation de 9 920 912,62 €
- un résultat d'investissement de 3 071 775,50 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	9 837 351,88	2 674 211,38	12 511 563,26
<b>Recettes de l'exercice</b>	5 797 377,17	706 538,19	6 503 915,36
<b>Dépenses de l'exercice</b>	5 713 816,43	308 974,07	6 022 790,50
<b>Résultats de l'année</b>	83 560,74	397 564,12	481 124,86
<b>Résultats bruts</b>	9 920 912,62	3 071 775,50	12 992 688,12
<b>Affectation aux résultats</b>			0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		213 664,08	213 664,08
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	9 920 912,62	2 858 111,42	12 779 024,04

C – BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL 31 - VETERINAIRE

Le résultat global du budget du Laboratoire Départemental 31 - Vétérinaire pour 2016 est égal à 644 313,23 € et réparti comme suit :

- un résultat d'exploitation de 99 892,05 €
- un résultat d'investissement de 544 421,18 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	196 480,79	493 192,79	689 673,58
<b>Recettes de l'exercice</b>	3 767 923,06	222 861,91	3 990 784,97
<b>Dépenses de l'exercice</b>	3 864 511,80	171 633,52	4 036 145,32
<b>Résultats de l'année</b>	-96 588,74	51 228,39	-45 360,35
<b>Résultats bruts</b>	99 892,05	544 421,18	644 313,23
<b>Affectation aux résultats</b>			0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		407 694,64	407 694,64
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	99 892,05	136 726,54	236 618,59

D – BUDGET RESEAUX HAUT DEBIT

Le résultat global du budget Réseaux Haut Débit pour 2016 est égal à 0,00 € et réparti comme suit :

- un résultat d'exploitation de 52 585,00 €
- un résultat d'investissement de -52 585,00 €

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>		502 004,91	502 004,91
<b>Recettes de l'exercice</b>	316 324,10	74 802,00	391 126,10
<b>Dépenses de l'exercice</b>	263 739,10	629 391,91	893 131,01
<b>Résultats de l'année</b>	52 585,00	-554 589,91	-502 004,91
<b>Résultats bruts</b>	52 585,00	-52 585,00	0,00
<b>Affectation aux résultats</b>		0,00	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>			0,00
<b>Reports de recettes d'investissement</b>		0,00	0,00
<b>Résultats nets</b>	52 585,00	-52 585,00	0,00

\*\*\*

Il sera traité dans le paragraphe suivant du résultat comptable du budget annexe relevant de l'instruction M43.

### **III – BUDGET REGI PAR L'INSTRUCTION M43**

#### **BUDGET DES TRANSPORTS INTERURBAINS**

Le résultat de clôture de ce budget est arrêté à la somme de 2 725 868,14 € dont :

- un résultat d'exploitation de 0,00 €
- un résultat d'investissement de 2 725 868,14 €

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Reprise résultat antérieur</b>	0,00	3 012 892,58	3 012 892,58
<b>Recettes de l'exercice</b>	24 229 912,34	189 575,33	24 419 487,67
<b>Dépenses de l'exercice</b>	24 229 912,34	476 599,77	24 706 512,11
<b>Résultats de l'année</b>	0,00	-287 024,44	-287 024,44
<b>Résultats bruts</b>	0,00	2 725 868,14	2 725 868,14
<b>Affectation aux résultats</b>		0	0,00
<b>Reports de dépenses d'investissement</b>		755 045,90	755 045,90
<b>Reports de recettes d'investissement</b>			0,00
<b>Résultats nets à reprendre</b>	0,00	1 970 822,24	1 970 822,24

\*\*\*

Conformément à l'article L 3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez annexé au présent rapport, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par le Conseil départemental en 2016.

\*\*\*

L'article 3213-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cadre de l'approbation du compte administratif, les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles bâtis ou non bâtis, et sur la constitution de droits réels immobiliers.

Les 42 acquisitions immobilières ont, en 2016, reflété les engagements pris par notre collectivité dans le cadre des programmations annuelles ou pluriannuelles, et indispensables à la réalisation de projets départementaux dans des domaines aussi variés que la voirie, l'éducation et l'action sociale.

Les 35 cessions immobilières concernent pour l'essentiel la vente de délaissés de voirie, et s'inscrivent dans une gestion maîtrisée et optimale des biens départementaux.

Les 80 actes administratifs ont été établis par les agents de notre collectivité (ils comprennent 4 actes de servitudes) et 1 acte a été établi par un notaire.

Les opérations de voirie importantes en ce qui concerne leur impact sur l'environnement ou la situation financière, ainsi que celles rencontrant l'opposition d'un ou plusieurs propriétaires, ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique, les opérations plus modestes étant traitées à l'amiable.

Le montant des transactions est établi par référence au marché des transactions locales et momentanées, portant sur des biens comparables en quantité et en qualité. Pour toutes les acquisitions ayant dépassé 75 000 € ainsi que pour toutes les cessions, l'avis de France Domaine a été demandé.

Dans le cas particulier des expropriations par voie d'utilité publique, et à défaut d'accord amiable, le montant de la transaction est fixé par Monsieur le Juge de l'Expropriation.

Les négociations menées en 2016 ont cependant permis de réaliser 10 acquisitions à un euro.

5 acquisitions gratuites ont été réalisées auprès des personnes publiques.

1 transaction a été réalisée à titre gratuit dans le cadre des transferts d'assise de collèges, en application de l'article L 213.3 du code de l'éducation.

Dans le cadre de la réalisation d'opération de voirie départementale, 2 échanges sans soulte sont intervenus avec des particuliers et 2 échanges avec soulte (1 au profit du département et 1 au profit du propriétaire).

## **1) Acquisitions concernant la voirie**

41 acquisitions d'un montant total de 582 K€ ont été réalisées, dont 1 par voie d'ordonnance d'expropriation et 4 par jugements :

- a) 28 transferts de propriété ont concerné 17 opérations. Elles ont été traitées à l'amiable parmi lesquelles :
  - 12 acquisitions onéreuses,
  - 7 acquisitions à 1 €, dont 3 avec des personnes privées et 4 avec des personnes publiques,
  - 4 échanges (2 sans soulte, 1 avec soulte au profit du département et 1 avec soulte au profit du propriétaire) entraînant une acquisition et une cession
  - 5 acquisitions gratuites.
- b) 13 transferts de propriété dans le cadre de 5 opérations déclarées d'utilité publique se sont déroulés par accord amiable ou par voie d'expropriation :
  - 8 actes amiables sous DUP dont 3 acquisitions à 1 € avec une personne publique,
  - 1 par voie d'ordonnance d'expropriation,
  - 4 par jugements.

## **2) Cessions concernant la voirie**

26 cessions ont été réalisées en 2016 comprenant les actes d'échanges.

Il s'agit de cessions de parcelles constituant des dépendances du Domaine Routier au profit de tiers et de personnes publiques, et qui ne présentent plus d'intérêt pour la voirie départementale.

8 au profit d'une commune, 1 au profit d'une Communauté de communes et 17 avec des particuliers ou des sociétés.

11 d'entre elles ont permis une recette de 19 K€ en 2016 augmentée d'un montant de 4,8 K€ lié à des recettes perçues en 2016 concernant 5 actes signés en 2015 soit un total de 23,8 K€.

Il restera à percevoir en 2017 une recette de 11 K€ liée aux 12 cessions conclues en fin d'année 2016.

### **3) Acquisitions et cessions constitutions de servitudes liées au patrimoine autre que routier**

#### **a) Acquisitions pour les besoins des Collèges :**

Pour l'année 2016, il a été procédé à 1 acquisition de 4 parcelles auprès de la Communauté de Communes des Portes du Comminges moyennant un euro nécessaires à la réalisation du collège de l'Isle-En-Dodon.

#### **b) Cessions :**

9 cessions ont été réalisées en 2016.

Il s'agit d'1 cession d'un bien bâti et de 8 cessions de parcelles qui ne présentent plus d'intérêt pour les besoins du Département : 2 au profit de communes, 2 au profit de Communautés de communes et 5 au profit de particuliers ou de sociétés.

4 d'entre elles ont permis une recette de 434 K€ en 2016. Il restera à percevoir en 2017 une recette de 89 K€ liée aux 5 cessions conclues en fin d'année 2016.

#### **c) Constitution de servitude :**

3 servitudes ont été établies sur les communes de Portet-sur-Garonne, Marignac, Lamasquère pour les réseaux d'électricité et 1 sur la commune de Roquefort-sur-Garonne pour servitude de passage.

#### **d) Parc des classes mobiles :**

32 préfabriqués de plus de 10 ans d'âge ont été transférés à titre gratuit à 27 Communes, et 1 préfabriqué a été détruit.

#### **e) Résiliation de baux :**

Un bail de 6,7 K€ a été résilié sur la commune de Saint-Gaudens suite au relogement du Club de Prévention de Saint-Gaudens dans des locaux qui appartiennent au Département.

### **4) Remaniements cadastraux**

12 remaniements initiés par le Cadastre sur 12 communes, 6 au total ont été terminés en 2016. Ces remaniements n'ont aucune incidence financière pour le Département.

### **5) Affectation de parcelles au domaine public routier**

De nombreuses parcelles servant d'assise foncière aux voies départementales n'ont pas été affectées au domaine public routier et relèvent toujours du domaine privé départemental.

En lien avec les services du cadastre, 96 opérations de récolement ont été engagées afin d'identifier ces parcelles.

En 2016, 37 opérations ont été clôturées et 3 489 parcelles ont été traitées au cours de cette année par les agents permettant le transfert de 265 parcelles dans le domaine public routier, ainsi qu'une mise à jour de la base cadastrale des propriétés privées du Département.

Ces opérations n'ont aucune incidence financière pour le Département.

### **6) Mise à disposition de biens bâtis à Toulouse Métropole dans le cadre de l'application de l'article 90 de la loi NOTRe**

28 sites bâtis ont été mis à disposition de Toulouse Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

5 restent en tout ou partie propriété du Département et figurent toujours à l'inventaire patrimonial.

**Signé**

**Georges MÉRIC**

Président du Conseil départemental

*Annexes au rapport :*

*Rapport financier 2016*

*Tableau récapitulatif des actions de formation des élus*